



Conseil communal  
de L'Abbaye

**CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE**  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Présidence : M. Hugues Vuilleumier,  
Président

Scrutateurs : Mme Heidi Grobet, M. Roméo  
Cabras

Excusés : Mme Solenne Rochat et MM Jean-Noël Bifrare, Jean-Victor Bonny, Steve Desarzens et Alexandre Rochat.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 29 Conseiller(e)s et des cinq membres de la Municipalité que M. le Président ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil. Une minute de silence est également respectée pour témoigner notre sympathie à la famille Piazzini qui traverse une période de deuil.

**1. Approbation de l'ordre du jour**

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 10 octobre 2023
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Préavis n°05/2023 - Budget 2024
6. Préavis n°06/2023 - Assainissement de l'Hôtel de Ville et extension de l'administration communale
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque n'y étant apporté, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

**2. Adoption du PV de la séance du 10 octobre 2023**

Aucune remarque n'y étant apporté, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 est accepté à la majorité avec une abstention. Nos remerciements à Mme Clémentine Bodenmann pour sa rédaction.

**3. Assermentations**

Pour rappel, nous recherchions cinq nouveaux membres pour le Conseil communal et douze suppléants (obligation cantonale). Le nombre de personnes s'étant présentées étant inférieur à 17, les cinq premiers membres sont alors élus tacitement. Les viennent ensuite seront recontactés en cas de démissions ou de départs.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remercie les personnes citées ci-dessous et leur donne lecture de la promesse légale. Les personnes suivantes sont alors assermentées avec nos chaleureux remerciements pour leur engagement.

- M. Brugger Daniel du Pont
- M. Peter Manoé des Bioux
- Mme Jossevel Mélodie du Pont
- M. Manoury Firmin du Pont
- Mme Akono Amougou Suzanne des Bioux

#### **4. Communications du bureau**

M. Hugues Vuilleumier, Président, remercie les personnes venues aider lors des élections fédérales du 22 octobre dernier et des complémentaires du 12 novembre.

Il nous fait part également des informations suivantes :

- Le bureau a reçu un mail de la part de M. Mounoussamy Ludovic qui dirige un cabinet de conseil à Paris. Il souhaite « *créer en Suisse, en collaboration avec les pouvoirs publics, un espace d'innovation sociale et environnementale construit autour d'une communauté d'usagers recherchant une gouvernance partagée, en réponse à des défis identifiés, notamment dans les domaines des transitions écologique, numérique, citoyenne, du travail, de la consommation, de la production, des mobilités et de la santé.* » Son projet de 40 pages est laissé à disposition pour les personnes intéressées.
- Une séance de Conseil traitant de la convention de fusion des communes aura lieu le :  
28 mai 2024.  
Pour rappel, les autres séances du Conseil communal auront lieu aux dates suivantes :  
12 mars 2024  
11 juin 2024  
10 septembre 2024  
8 octobre 2024  
10 décembre 2024
- Le bureau a eu la visite de M. Fabrice De Icco, Préfet pour le Jura-Nord vaudois, tout s'est bien passé.
- L'ADAEV offre un livre à chacun des membres du Conseil.

#### **5. Préavis N° 05/2023 : Budget 2024**

M. Matthieu Reymond, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons la conclusion suivante :

*« Après une étude détaillée du budget 2024, la commission rejoint en substance le constat de la Municipalité tel que formulé en introduction du préavis. Les charges qui s'imposent à la*

*Commune laissent peu de marge de manœuvre à son exécutif dans la constitution du budget et plusieurs prévisions conjoncturelles défavorables amènent à prévoir un budget 2024 présentant un excédent de charges de 294'553.- CHF. Le budget tel que présenté prévoit par ailleurs un maintien des investissements mais témoigne globalement d'une attention particulière aux dépenses. Comme le relève enfin la Municipalité, si les budgets précédents affichent tous une prévision de déficit, fort heureusement les comptes témoignent d'un seul exercice négatif depuis 2017. »*

Au vu de ce compte-rendu, la commission de gestion, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1) D'adopter** le budget de la Commune de l'Abbaye pour l'année 2024 tel que présenté, avec un excédent de charges de 294'553.- CHF
- 2) De relever** la Commission de gestion de son mandat

M. Hugues Vuilleumier, Président, passe en revue le budget 2024 chapitre par chapitre, tout en laissant la place aux éventuelles questions et/ou remarques.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président, ouvre un temps de question et de discussion globale sur le préavis.

M. Michel Berney : En introduction des comptes du préavis, en p.6, il est prévu un investissement de 50-80 millions de francs pour l'école du futur. Ce montant est-il correct ?  
Mme Carole Harlé, Mpl : Oui ce sont bien les chiffres articulés. Une présentation du projet au Conseil est prévue. Un vote d'intention aura lieu dans le cadre du conseil intercommunal de l'ASIVJ au mois de janvier.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion.

M. le Président passe alors au vote et les deux conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité avec trois abstentions. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

## **6. Préavis N° 06/2023 - Assainissement de l'Hôtel de Ville et extension de l'administration communale**

Mme Eloïse Golay, rapporteuse, nous donne lecture du rapport de la commission.

*« Au vu de toutes les informations reçues et après étude du dossier, la commission est unanime pour dire qu'il est important d'entreprendre des démarches pour sauvegarder l'Hôtel de Ville. Messieurs Cotting et Cabras, nous confirment l'état désastreux du bâtiment et la nécessité d'une rénovation globale. M. Cotting relève aussi que le coût des travaux de rénovation a été revu à la baisse et que certains points ne sont pas mentionnés comme le désamiantage. La Commune n'ayant pas les moyens financiers de pourvoir à une telle rénovation, l'idée d'un investisseur privé nous semble être une solution non négligeable. Dans l'idéal, ce dernier investirait les 4 millions dans la restructuration de l'Hôtel et la Commune les CHF 1,5 millions restant pour la construction de la nouvelle partie administrative. La Commune resterait propriétaire du terrain de l'Hôtel et de l'agrandissement communal.*

*La commission est aussi soulagée de savoir que même en cas de fusion de commune, les bureaux ne seront pas inoccupés, bien au contraire.*

*La commission s'est rapidement mise d'accord sur l'importance d'appuyer la Municipalité dans ses futures démarches avec de potentiels acquéreurs. Pour la suite, elle émet le désir de travailler sur deux préavis distincts, à savoir :*

*1° qui concernerait la partie hôtelière,*

*2° qui concernerait l'agrandissement de l'Administration communale. La commission souhaite que le Conseil Communal soit mis à contribution pour ces futurs travaux (plan, choix des matériaux,...). »*

Au vu de ce compte-rendu, la commission à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1) D'autoriser** la Municipalité à entreprendre toute démarche avec un/des investisseur(s) privé(s), en vue d'un partenariat public/privé(s) pour la rénovation du bâtiment existant de l'Hôtel de Ville,
- 2) D'autoriser** la Municipalité à présenter un préavis, en vue de la création d'un nouveau bâtiment, afin d'y accueillir les locaux de L'Administration communale.

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport.

M. Gaël Berney : Je suis surpris par les conclusions de ce préavis. Si l'on ne trouve pas cet investisseur privé, que se passera-t-il, la construction d'un nouveau bâtiment pour l'administration communale aura-t-elle lieu ? A mon sens, il me paraît peu probable de trouver quelqu'un prêt à investir cette somme.

M. Luc Berney, Mpl : Le but de ce préavis pour la Municipalité était d'être en accord avec la commune et de ne pas être, au contraire, déboutée après avoir effectué toutes les démarches. La première chose à faire serait d'assainir ce bâtiment, sinon la loi sur l'énergie va nous rattraper. Ensuite, c'est la partie hôtelière qui fait actuellement tourner ce bâtiment, donc augmenter l'espace des chambres ainsi que leur nombre lui offrirait une meilleure rentabilité. Le but n'est pas de créer un nouvel espace communal et de ne pas faire de réfection pour l'hôtel, les deux choses sont liées. Au final, la décision reviendra toujours au Conseil communal.

M. Hugues Vuilleumier, Président ouvre une discussion générale sur le préavis.

M. Jacky RoCHAT : Pour moi une rénovation de ce bâtiment est utopique, pourquoi ne pas plutôt le déconstruire pour reconstruire ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je ne suis pas sûr que le canton nous laisserait détruire ce bâtiment datant de 1966 même si, pour l'instant, il n'est pas classé officiellement.

D'autres questions viendraient à se poser si nous ne trouvons pas d'investisseur, telles que : Voulez-vous plomber votre plafond d'endettement pour cet hôtel et si oui comment la commune continuerait-elle à fonctionner ? Au vu de l'état actuel de ce bâtiment nous ne pourrions pas continuer comme ça, c'est un gouffre en termes de chauffage, d'électricité etc. Rien n'est encore gravé dans le marbre. Nous aimerions juste savoir ce soir quelle direction prendre pour ne pas travailler dans le vide.

M. Jean-Marc Genier : L'investisseur va avoir des exigences en matière de conception du bâtiment par rapport au projet qui nous a été présenté ou à un autre qui lui sera présenté, comment envisagez-vous cela ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous n'en sommes pas encore là, ces détails viendront par la suite. Ce soir, nous vous demandons de voter pour un accord de principe, et non pas pour les 5,5 millions.

M. Gaël Berney : Nous n'avons ici qu'une proposition. L'option de la déconstruction-reconstruction ne vaut-elle pas la peine d'être approfondie avec le canton ? Le prix de la rénovation est-t'il vraiment plus avantageux qu'une reconstruction à neuf ? Je n'en suis pas sûr. Une réaffectation est également possible.

M. Christophe Bifrare, Syndic : C'est là toute la question, nous aimerions savoir quelle direction prendre. Si le vote de ce soir est négatif, nous reviendrons vers vous avec d'autres propositions.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion. Il passe alors au vote des deux conclusions ci-dessus, qui sont acceptées à la majorité avec 5 avis contraires et 3 abstentions. Des remerciements sont adressés à la rapporteuse et à la commission pour leur travail.

## **7. Communication de la Municipalité :**

### **Livre 50ème ADAEV / cb**

Comme déjà annoncé dans ce conseil communal, l'ADAEV fêtait le 14 septembre dernier ses 50 ans. A cette occasion un livre commémoratif a été édité et chaque conseiller communal se voit offrir un exemplaire.

### **Chemin de St-Norbert / cb**

Le collège municipal a rencontré le comité, composé de Rémy RoCHAT (les Charbonnières), président ; Philippe Grobéty, caissier ; Henri Burnier, secrétaire et Roberto Cabras, membre. Elle en a profité pour les remercier pour le travail accompli sur ce projet et prit note de la volonté du comité, d'organiser une inauguration officielle le 25 mai 2024 qui sera suivie de la dissolution de l'association dans les semaines suivantes. L'entretien du chemin et la suite est confiée à la Commune.

### **Eoljoux II / cb**

L'idée principale est de retirer trois des sept machines initialement prévues. Naturellement, celles qui posent des difficultés en termes d'affectation et de protection. Ces machines seraient plus grandes et permettraient d'assumer 75% de la consommation combière. D'autres sources de production sont également à l'étude, dont le biogaz, l'hydrogène, le solaire, la géothermie et autres. Toutes les énergies renouvelables doivent être développées. Face à l'urgence climatique, aux risques de pénurie et aux tensions du marché, il n'existe pas de solution magique. C'est une combinaison de plusieurs solutions qui nous permettra de répondre aux problématiques.

### **AVJ nouveaux horaires dès le 10 décembre / cb**

Le CAT (Centre d'accueil temporaire), comme vous le savez, a pris ces quartiers aux Bioux, plus précisément à Chez Besson 10. L'AVJ assure les navettes pour le CAT entre 8h30 et 11h00 ainsi qu'entre 16h00 et 18h30. Le bus effectuant les navettes pour le CAT se trouve, dès lors, libre entre 5h00 et 8h30, 11h00 et 16h00, puis dès 18h30.

L'idée est donc d'utiliser ce bus dans les plages libres pour venir renforcer la ligne 10.690 avec une cadence à la demi-heure permettant de remettre les élèves de l'Établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux dans les transports public côté rive droite du Lac et d'assurer une ligne jusqu'à 21h14.

### **Etat de situation PACom / cb**

Une réponse à la consultation préalable était attendue au 20 octobre 2023. Un courrier du canton nous annonce un retour potentiel pour le 22 décembre car ils sont submergés. Cette situation est inacceptable et nous l'avons fait savoir, mais sans succès sur les délais.

### **Taxe de séjour / cb**

Après 15 ans, le « Règlement de la taxe intercommunale de séjour » doit être revu pour s'adapter à de nouvelles conditions cadres, au développement du tourisme et à la volonté d'étendre la perception à toutes les formes d'hébergement (par exemple les hébergements chez l'habitant – Airbnb – camping en pleine nature & zones de débordement, etc.) afin de ne pas favoriser certains modes d'hébergement au profit d'autres.

Un préavis intercommunal sera présenté début 2024 et la mise en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2025.

### **Loi sur la protection du parc naturel et paysager (LPrPNP) / cb**

La mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la protection du parc naturel et paysager (LPrPNP) engendre une surcharge bureaucratique pour les communes et demande aux propriétaires de faire preuve de patience. En effet, les nouvelles dispositions légales imposent que les demandes de dérogation concernant l'abattage d'arbres secs ou malades ou ne serait-ce que l'élagage, soient mises à l'enquête publique, là où une autorisation municipale était suffisante auparavant. Le canon est sur le point de revenir en arrière et seul les arbres remarquables seraient concernés par la mesure. Restera à définir ce qu'est un arbre remarquable.

### **Visite des alpages par la commission de gestion/ porcherie du Bucley / pb**

Le 26 août 2023 visite des alpages du Bucley, de La Duchatte, de la Racine et du Croset au Boucher.

Une représentation de la commission de gestion était présente pour cette journée de visite des alpages qui a permis de prendre connaissance de l'état des bâtiments, des montants engagés par la Commune, des futurs investissements, des exploitations et des fabrications. C'était aussi l'occasion de faire connaissance des amodiataires et des fromagers qui contribuent à mettre en valeur les fromages des alpages du Bucley et de la Duchatte. Une présentation du projet de l'amélioration structurelle des alpages (adjonction d'eau et électricité) et du processus d'octroi des AF était également à l'ordre du jour.

Nous renouvelerons cette journée en 2024, la date retenue est le samedi 24 août 2024.

### **Travaux zone de détente et porcherie du Bucley / pb**

En date du 12 octobre dernier, la Municipalité vous informait des travaux d'entretien à réaliser urgemment au chalet du Bucley afin de mettre en conformité la zone de détente se trouvant derrière le bâtiment. Les travaux ont été effectués dès lors et nous sommes aujourd'hui en conformité.

### **Les Croisettes / pb**

Après de nombreux échanges et séances avec les services de l'Etat à savoir celui en charge des bâtiments hors zone à construire, celui de l'agriculture et celui de la Police du Commerce, nous sommes à bout touchant pour l'obtention d'une nouvelle autorisation nous permettant d'être en totale conformité avec les législations en vigueur pour l'exploitation de l'alpage et de la buvette des Croisettes.

Ce dossier complexe a requis beaucoup de patience, de diplomatie ainsi qu'une certaine retenue face aux règlements en vigueur.

Quelques modifications sont à effectuer à l'intérieur du bâtiment compte tenu de la nouvelle capacité d'accueil ainsi qu'à l'extérieur (zone de parcage).

En outre, la Municipalité a décidé dans sa séance du 10 juillet 2023 de reconsidérer le montant du nouveau bail à loyer et d'une mise au concours de l'alpage des Croisettes.

Nous sommes donc dans l'attente de l'autorisation définitive pour poursuivre le processus tout en maintenant notre objectif de location pour la saison 2024.

### **Déploiement du programme Oasis / pb**

Face à la complexité des structures et instances actives dans le champ des assurances sociales, passablement de personnes ne savent pas où obtenir les bonnes informations. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène du Non-recours à savoir : la honte de demander de l'aide, la stigmatisation, les difficultés administratives, les barrières linguistiques, la maladie, la situation familiale, la méconnaissance entre partenaires, la perte d'un emploi, la séparation, la dégradation financière, etc...

Ce phénomène tend à prendre de l'ampleur (26% dans le canton de Berne, 23% à Bâle-Ville, estimé entre 18% et 20% dans le canton de Vaud).

Le programme Oasis donne ainsi une réponse concrète à cette problématique et favorise l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble de la population des 73 communes du district pour lutter de manière locale, proactive et préventive contre le Non-recours

Ces actions de prévention sont gratuites, confidentielles et évitent une dégradation de la situation. Les moyens de communication :

Par téléphone : 076/ 739.16.82

Par courriel : oasis@vd.ch

Par internet : oasis-junova.ch

Déploiement du projet Relais d'Information Citoyens, une autre réponse au Non-recours

Le projet Relais d'Information Citoyens (RIC) vient d'être déployé à la Vallée de Joux en septembre. Il est porté par Pro Senectute et les 3 communes de La Vallée et destiné aux seniors de la Vallée de Joux. Une collaboratrice a été engagée dernièrement pour mener à bien ce projet. Une première rencontre avec des bénévoles a eu lieu en date du 7 novembre dernier.

Ce projet prévoit la mise en place un réseau de seniors bénévoles pour créer une passerelle entre la population cible et les professionnel·le·s et aller à la rencontre des personnes isolées ou vulnérables.

Le rôle des séniors relais consiste à :

- Fournir des informations de base sur le réseau santé-social vaudois.
- Favoriser le premier pas et mobiliser la personne vers une action, pour oser demander une aide, etc.
- Rendre accessible et compréhensible l'information recherchée.

Un groupe de travail élargi avec la participation des 3 communes, du Pôle Santé Vallée de Joux, du CMS, de l'Association Vaudoise d'Aide et Soins à Domicile, de la Fondation d'Entraide Familiale Vallée de Joux et de l'ARAS (Association Régionale de l'Action Sociale) étudie la possibilité de mutualiser les différentes actions et l'implantation d'une éventuelle antenne régionale.

### **Groupe de Travail « Sécurité et Nuisances Routières » (GT-SNR) / pb**

Pour mémoire, suite au postulat déposé en septembre 2021 sous l'impulsion du collectif « trafic apaisé » conjointement dans les trois communes combières, le GT-SNR a vu le jour en 2022. Il est composé d'un conseiller communal de chaque commune, d'un Municipal de chaque commune, d'un représentant du collectif « trafic apaisé », d'un représentant de la Gendarmerie ainsi que de l'ASP, du responsable du BTC et du secrétaire municipal de la Commune du Chenit.

Depuis sa première séance le 21 septembre 2022, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. Outre la remise à niveau de toutes les démarches qui ont été effectuée et initiées avant la création du GT-SNR et le suivi de ces actions, les membres ont échangés sur les sujets suivants :

- Mesures C1, C2 et C3 de l'étude régionale de mobilité : la proposition, qui sera faite aux trois Municipalités début 2024, est de faire une étude régionale sur le réseau cyclable, les aménagements piétons et les zones de modération de trafic. A noter qu'une telle étude à l'échelle de la Vallée de Joux est une condition impérative pour obtenir certaines subventions étatiques notamment dans le cadre de la stratégie cantonale vélo 2035.
- Le cadre légal du bruit ainsi que la procédure de révision actuellement en cours au niveau fédéral ont été présentés. Le GT-SNR va suivre de près cette évolution avec potentiellement des radars de bruit possibles à l'avenir permettant ainsi d'aborder les nuisances sonores.

- Différents contacts sont en cours afin de connaître les possibilités de pose de radars mobiles et fixes ainsi que des feux, potentiellement activés par la vitesse et les bus publics. Les relevés des différents radars sympathiques démontrent en effet des incivilités extrêmes dans des zones habitées, ce qui préoccupe fortement les différents exécutifs.
- La Gendarmerie ainsi que la DGMR ont également été invités pour présenter les résultats de la mise en place des marquages pour motards dans le Col du Mollendruz.

Les travaux vont donc continuer afin d'aborder l'ensemble des problèmes de sécurité et nuisances routières auxquels est confrontée notre région, ce de manière cohérente et coordonnée, garantissant ainsi le bien-être de l'ensemble de la population.

Plan directeur des rives du lac Brenet a été adopté en date du 22 novembre 2023 / lb

Le Conseil d'Etat a avalisé le Plan directeur le 22 novembre 2023. Pour la commune de l'Abbaye, ce document n'a que peu d'incidence, c'est surtout la commune du Lieu qui est territorialement parlant plus impactée. En ce qui nous concerne, il s'agit de la mise en ordre de quelques places d'amarrages derrière la STEP du Pont.

### **Horodateurs/ cp**

Les plans vont être soumis à la DGMR et devront être approuvés par les différents propriétaires ainsi que par la Municipalité. Ils seront publiés dans la feuille des avis officiels en début d'année prochaine. L'installation est prévue pour ce printemps.

### **Bassin de rétention Sagne-Vuagnard / cp**

Le projet du bassin de rétention Sagne-Vuagnard aurait dû être exécuté pour cette fin d'année. Toutes les études avaient été réalisées, suivant les demandes de la DGE. La digue que nous créons est un barrage réalisé par un rehaussement de la route qui se trouve sur les VP 1002 et 1003, lesquels sont sous la responsabilité de la DGMR. Un de leur collaborateur demande l'installation d'une barrière de sécurité pour cet ouvrage d'1m70 de haut, sur une route interdite à la circulation et avec un talus de 30 degrés. Si cette demande est maintenue, elle va retarder la réalisation de notre projet et en augmenter les coûts. Une étude du risque d'éboulement doit aussi se faire. Nous espérons que le projet pourra aboutir en 2024.

### **Centre Sportif / ch**

Comme vous le savez à la suite des différentes communications effectuées ainsi qu'à la présentation des comptes 2022, le Centre Sportif de la Vallée de Joux est en pleine réorganisation et consolidation. Les trois Municipalités à travers le Conseil d'administration du CSVJ souhaitent donc donner quelques informations à ce sujet.

Tout d'abord, l'ensemble des contrats avec les prestataires externes (produits, matériel, informatique, etc.) sont systématiquement repassés en revue avant échéance. Ces renégociations commerciales permettront d'économiser des milliers de francs par mois.

Concernant le concept de nettoyage, une analyse du coût d'une telle prestation en interne ou en externe a été effectuée. En se référant au prix du marché et en comparant des offres d'une société de la Vallée de Joux ainsi que de deux entreprises externes à notre territoire, il

s'est avéré que le Centre Sportif devait externaliser son service de nettoyage. Par ce biais, le CSVJ fait ainsi des économies tant au niveau des charges de personnel que des charges d'exploitation à travers les différents produits utilisés. Un autre point important est que nous sommes désormais en règle avec la CCT du secteur du nettoyage, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Des propositions de reprise ont été effectuées auprès de l'ensemble du personnel qui a ensuite eu la liberté de les accepter.

Le département de la piscine a été intégralement remanié avec, avant le départ de son responsable, une analyse sécuritaire complète et l'établissement d'un carnet de bord. Il en résulte qu'il est possible de fonctionner avec deux personnes de moins, en l'occurrence des auxiliaires, tout en garantissant la sécurité des usagers.

Dans les domaines de l'accueil, des réservations et du marketing, il y a eu plusieurs départs naturels et volontaires ce qui a permis d'optimiser les ressources. Au niveau de la restauration, ce secteur est en développement avec plus de couverts servis, une politique de prix cohérente et attractive, aussi bien pour la jeunesse que pour les résidents Combiens, tout en gardant à l'esprit une rentabilité nécessaire au fonctionnement du CSVJ. Cela se fait désormais avec deux personnes de moins en cuisine ainsi que deux personnes de moins en salle, optimisant les tournus sans pour autant péjorer la qualité des prestations.

Dans le secteur comptable, à la suite du départ de l'ancienne directrice qui gérait ce point avec la comptable également absente depuis plusieurs mois, le CSVJ a fait appel à une fiduciaire externe qui aide à la mise en place d'une structure comptable adaptée tout en répartissant les responsabilités. Une nouvelle aide comptable a été engagée pour renforcer l'équipe et assurer une redondance nécessaire dans le contrôle régulier de la gestion des comptes. Il subsiste encore quelques problèmes au niveau de la facturation et du suivi des dossiers, le tout étant en phase de régularisation vu cette nouvelle organisation.

Concernant la gestion de l'énergie, le passage à de l'éclairage LED est quasi à bout touchant avec la patinoire entièrement refaite et le reste du centre à hauteur de 98%. Cela va permettre des économies notables vu l'augmentation constante des prix de l'énergie. Cet aspect est également au cœur de réflexions dans la recherche d'une solution pour le refroidissement des compresseurs afin d'avoir une solution pérenne et dans un esprit de durabilité. Le système de chauffage de la bulle de tennis va passer au CAO (Sogebos SA) en remplacement du mazout pour un investissement d'environ CHF 250'000.00. La réfection complète des courts de tennis a été effectuée pour CHF 200'000.00 à la suite d'un vieillissement avancé et des problématiques d'affaissements. Le CSVJ a obtenu le mois dernier le label Swisstainable niveau 1, ce qui démontre son constant engagement dans les économies d'énergie et la durabilité.

Pour finir, suite à ces mesures, le chiffre d'affaires de l'ensemble des départements progresse. La qualité de travail, malgré des restructurations, est restée bonne. L'ambiance et les rapports humains nous paraissent meilleures et plus agréables, ce qui est nécessaire dans une société de service telle que le CSVJ. L'envie et la motivation pour un centre sportif attrayant et fréquenté restent intactes, le Conseil d'administration ayant une pleine confiance dans son nouveau Directeur, M. François VICTOR, notre locomotive faisant avancer de mieux en mieux ce train très conséquent.

M. Patrick Berktold, Mpl : Concernant le postulat sur thème de l'environnement, déposé par M. Sven Aubert et accepté lors de l'avant dernière séance du CC, je voulais simplement vous dire que je ne vous oublie pas. Pour rappel, une partie de la conclusion était « *la formation d'un groupe d'intérêt (commission législative) agissant comme force de proposition est à envisager* ». Je suis actuellement en train de me renseigner auprès du Parc-Jura-Vaudois, lequel propose plusieurs activités réalisables de manière individuelles ou collectives, et je reviendrai vers vous avec de plus amples informations lors du prochain Conseil.

M. Hugues Vuilleumier, Président, demande s'il y a d'autres questions concernant les communications de la Municipalité.

M. Michel Berney : Par rapport à Eoljoux, plusieurs entreprises réalisent désormais des éoliennes avec des socles en bois, en avez-vous entendu parler? Pour le Centre Sportif je suis ravi de toutes les économies que nous pourrions réaliser mais je trouve regrettable de devoir attendre de toucher le fond avant de remonter la pente. Vis-à-vis du budget de l'école du futur, j'aimerais que notre commune ait son mot à dire si de nouveaux bâtiments venaient à se construire et que nous devons assumer des coûts de location, d'amortissements etc. Ceci n'avait pas été le cas lors de la construction de la nouvelle déchèterie du Sentier.

Mme Carole Harlé, Mpl : L'ASIVJ est une association intercommunale et notre commune aura donc son mot à dire.

M. Louis-François Berney : Des plaintes vont-elles être déposées suite à la gestion désastreuse du Centre-Sportif ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : A ma connaissance non, je n'ai pas entendu parler de ce genre de cas concernant la direction d'un établissement.

M. Henrique Dias Mendes : Mme Toro à tout de même été accusée à demi-mots de faux dans les titres lors du dernier Conseil, doit-on vraiment laisser passer ça sous silence ?

Mme Carole Harlé, Mpl : Je pourrais parler de ce point lors du prochain conseil d'administration mais la question que je me pose est la suivante : est-ce que le fait d'entreprendre des démarches pénales va réellement apporter quelque chose au CS hormis des frais d'avocats ?

M. le Président, voyant qu'il n'y a plus de questions, clôt la discussion.

## **8. Divers et propositions individuelles :**

M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre un temps de discussion globale.

M. Sven Aubert : Au budget 2023, je vois qu'un compte biodiversité avait été créé, peut-être en lien avec un projet mais, ceci va-t-il perdurer ? Un compte pour l'environnement, le développement durable, la sensibilisation, des subventions ou autres est-il prévu au budget 2025 par la commune ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Nous sommes au début d'un projet visant au reboisement vis-à-vis de l'évolution climatique. Après je ne suis pas non plus spécialiste de la nature, je suis travailleur social, il faut que je me renseigne auprès des bonnes personnes. Nous avons un bon partenariat avec le Parc Jura-vaudois. Des subventions de l'Etat de Vaud existent, telles

que pour l'action menée par nos 3 communes et celle de Vaulion concernant le rouge-queue à front blanc. Le Bucley fait également partie d'une étude devant durer 7-8 ans. Des parcelles seront laissées telles quelles et étudiées afin de voir s'il y aura ou non des modifications de la végétation en lien avec l'évolution climatique. Il y a eu beaucoup de choses ces dernier temps pour mon dicastère mais je reviendrai vers vous sur ces sujets-là.

M. Jacky Rochat : Vers chez Grosjean, les travaux de la route du bord du lac ont débutés fin novembre, comment la Municipalité va-t-elle gérer cet endroit-là ?

M. Claude Piazzini, Mpl : Il y a malheureusement toujours quelque chose qui tombe en panne, dans ce cas précis c'était la broyeuse. Les conditions météorologiques n'ont pas aidé non plus car il a fait un temps médiocre depuis mi-octobre. En revanche les travaux des Collondès sont terminés à 99%.

M. Hugues Vuilleumier, Président, clôt le chapitre divers et propositions individuelles. Il souhaite, au nom du bureau, de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous. L'assemblée est dispensée du contre-appel et invitée à venir partager le repas de fin d'année dans la partie restaurant de l'Hôtel de Ville.

M. Christophe Bifrare, Syndic tient à remercier l'ensemble du Conseil communal au nom de la Municipalité et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'années ainsi que tous ces vœux de bonne santé pour la fin d'année.

La séance se termine à 21h41.

Le Président :

Hugues Vuilleumier

La secrétaire :

Clémentine Bodenmann